



Directive 494 (1994)¹

Fonds de développement social du Conseil de l'Europe: activités et perspectives

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée se réfère à sa [Recommandation 1230 \(1994\)](#) relative au Fonds de développement social du Conseil de l'Europe: activités et perspectives.
2. Elle charge sa commission des migrations, des réfugiés et de la démographie de suivre de près, en collaboration avec d'autres commissions compétentes, les activités et les opérations du Fonds de développement social du Conseil de l'Europe, et de lui faire régulièrement rapport.

1. Discussion par l'Assemblée le 26 janvier 1994 (4e séance) (voir [Doc. 6993](#), rapport de la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie, rapporteur: M. Eisma). Texte adopté par l'Assemblée le 26 janvier 1994 (4e séance).

